

BERNARD MOREL
FRÉDÉRIC RYCHEN

LE MARCHÉ DES DROGUES



l'aube
poche

“ Les auteurs n’ont pas hésité à aborder dans *le Marché des drogues* le problème comme une denrée ordinaire, répondant aux lois économiques communes. Un parti pris qui peut paraître provocant sur le plan moral, mais qui offre une nouvelle vision d’un dossier jusqu’à présent réservé aux médecins, aux psychologues et sociologues, aux policiers, aux juges et aux politiques. ” Michel-Philippe Baret, *le Provençal*.

“ Ils réfléchissent à ce que pourrait être une politique de dépénalisation liée à un contrôle étatique pour que la question de la souffrance exprimée par la demande ne croise plus les chemins du grand banditisme. Une thèse vive, originale et argumentée. ” *L’Officier de police*.

“ Deux universitaires marseillais renouvellent l’analyse de la question des drogues... ” *Capital*.

“ Jamais la question de la drogue n’a été traitée globalement en tant que marché. C’est avec des yeux d’économistes que les auteurs approchent le problème. Le plan qu’ils adoptent est clair : analyse du marché, demande, offre, profits. ” *La Libre Belgique*.

BERNARD MOREL ET FRÉDÉRIC RYCHEN

LE MARCHÉ DES DROGUES



éditions de l'aube
poche / essai

Table des matières

| | |
|-----------------------------------|----|
| Économie des drogues | 7 |
| Marché | 17 |
| Évaluations et statistiques | 18 |
| Hétérogénéité des produits | 23 |
| Production de pavot | 27 |
| Production de coca | 29 |
| Production de cannabis | 32 |
| Demande des drogues | 37 |
| Valeur des drogues | 39 |
| Déterminants de la demande | |
| Drogues | 44 |
| Comportement de la demande | 51 |
| Offre de drogues | 59 |
| Hétérogénéité et complexité | |
| Méthodes | 62 |
| Hétérogénéité des agents | 69 |

| | |
|--|-----|
| La complexité de la structuration de l'offre | 73 |
| 5. Les profits du trafic des drogues | 89 |
| Le rôle des banques | 90 |
| Le rôle de la finance internationale | 93 |
| Accumulation de capital, accumulation primitive | 97 |
| La place de l'économie informelle | 101 |
| Le rôle des Etats | 107 |
| Conclusion | 111 |
| Bibliographie | 127 |

A CH
 A CH
 Alex
 La
 Idris
 La
 Eric
 Yves
 Gian
 Gian
 Wol
 Wol
 f
 Ad
 J. M
 Fer
 Ka
 Gé
 Jea

Le rôle des Etats

○ Système financier international, banques, économie informelle... Comment peut-on imaginer que les Etats soient totalement insensibles au montant des ressources en provenance du trafic des stupéfiants ? Et, effectivement, comme l'ont montré A. Labrousse ou A. Joxe ¹, l'importance des ressources engage les Etats, tous les Etats.

1. En particulier, in *la Planète des drogues*, le Seuil, 1993.

D'abord, on peut dire que la prohibition est « un engagement », dans la mesure où, à quelque point de la filière que ce soit, la prohibition de la production ou de l'usage des drogues est source de surprofits. Ce qui veut dire que plus l'usage et le trafic des drogues sont réprimés, plus les prix s'élèvent. Le seul moyen de freiner ce mouvement serait une réussite « parfaite » des politiques répressives. Or, dans une économie ouverte aux grands vents de la concurrence et sans une parfaite similitude de ces politiques, cette réussite n'est guère crédible. L'échec des politiques conduites depuis vingt ans est là pour en témoigner. Qui plus est, la décomposition des pouvoirs étatiques dans un grand nombre de pays — et en particulier dans l'ex-Union soviétique — interdit de penser à la possible mise en place de politiques communes. C'est même à l'inverse auquel on doit songer, c'est-à-dire à la confiscation « discrète » de certains pouvoirs d'Etat par des pouvoirs occultes, capables d'apporter à une population en désarroi et en voie d'appauvrissement des ressources nouvelles.

Par ailleurs, la prohibition est source de violence et d'insécurité. Insécurité et violence dans les pays consommateurs, mais aussi possibilité, grâce aux ressources finan-

cières, d'alimenter en armes et en moyens divers les foyers de tension. Il y a des guerres qui portent en elles les marques du trafic des stupéfiants sur lesquelles les pays du centre baissent pudiquement les yeux.

Ensuite, il est clair que le trafic de stupéfiants apporte à un grand nombre de pays des ressources sans lesquelles les situations économiques seraient encore plus détériorées. Certes, il contribue à créer des mécanismes de corruption, de mises en place de pouvoirs criminels, mais, dans le même temps, il fait apparaître des nouveaux entrepreneurs qui trouvent là les moyens financiers d'investir dans des domaines parfaitement légaux. Cet enrichissement de certains pays ne peut que satisfaire les grands organismes internationaux comme le FMI. Comme l'écrit Alain Labrousse : « Vous avez tous dit qu'on ne pouvait plus considérer l'économie mondiale sans intégrer ces phénomènes. C'est particulièrement vrai dans les rapports Nord-Sud. Il est certain actuellement que plus les conditions d'échange se dégradent, plus la dette devient asphyxiante, plus un certain nombre de pays sont amenés à produire ces plantes² ».

2. Débat AITEC, 24 avril 1989.

Enfin, dans les pays développés eux-mêmes, si la lutte contre la toxicomanie est une priorité, on ne peut négliger le fait que le trafic de stupéfiants contribue au fonctionnement d'une économie parallèle qui soutient la consommation et maintient des équilibres sociaux menacés par la crise de l'emploi.

Conclusion

Face au marché des drogues, la parole est aux Etats qui, depuis plus de quinze ans, concentrent leur action autour de politiques répressives, même s'ils les accompagnent parfois de pratiques préventives. L'échec, maintes fois souligné, de ces politiques¹ les conduit à se reposer des questions fondamentales dont la presse se fait l'écho, en particulier concernant l'attitude à adopter à l'égard de la prohibition. Il ne nous appartient pas d'entrer directement dans un débat qui, dans une démocratie, concerne chacun des citoyens. Mais il nous apparaissait opportun, dans le cadre du débat qu'il convient de lancer, de réinsérer le problème des drogues dans une problématique plus

1. Comme l'a montré Raymond Kendall, secrétaire général d'Interpol, un des meilleurs connaisseurs actuels du trafic des stupéfiants (Cf. *Nouvel Observateur* n°1521 du 30 décembre 1993).

générale qui intègre la question du marché. Que la toxicomanie soit un véritable fléau de nos sociétés contemporaines est une évidence sur laquelle il n'est guère besoin de s'appesantir. Mais ce jugement ne constitue en rien un remède et peut même souvent créer de regrettables confusions.

Il y a en général deux manières de se pencher sur « le fléau drogue ». La première renvoie à l'analyse de la toxicomanie et des problèmes qui y sont liés. L'assimilation des différentes drogues entre elles est ici la principale source de confusion dans les débats. L'argument du passage incité de la consommation de drogues dites douces à la consommation de drogues dites dures n'est en rien convaincant, non seulement parce que la distinction drogues douces/drogues dures est discutable, non seulement parce que ce passage ne touche qu'une petite partie des consommateurs, mais surtout parce que cette notion est extensible au passage du tabac ou de l'alcool aux drogues douces.

La seconde manière de voir les choses consiste à mettre l'accent sur le risque que fait courir l'existence de ressources financières considérables, nées du commerce des stupéfiants et réinvesties « clandestine-

ment » dans l'économie. Ce qui inquiète dans cette constitution de richesses, c'est qu'elle soit aux mains de « hors-la-loi » et d'organisations criminelles. S'il s'agissait d'une activité économique légale, tout le monde se réjouirait de son expansion. Cet argument est donc très paradoxal. En effet, ce ne sont pas les caractéristiques intrinsèques du produit, ni sa dangerosité qui attirent les hors-la-loi, mais les mesures prohibitives qui les frappent. Autrement dit, c'est la prohibition qui, d'une certaine manière, génère l'organisation du crime. La loi, certes, crée toujours le « hors-la-loi ». Mais en l'espèce, la loi est le facteur déterminant de la constitution de fortunes. C'est oublier qu'avant d'être « la cause » de la criminalité, le trafic des drogues est la conséquence d'une demande.

Quand on entend parler de répression, et souvent même de dépénalisation, il est toujours fait référence à l'offre de produits. Or, comme nous avons essayé de le montrer, *l'offre n'existe que parce qu'il existe une demande*. Et cette demande n'est pas liée au fait que le produit est illégal. Elle correspond à un besoin dont l'origine est à la fois psychologique et sociologique. L'entrée en

drogue est une rencontre entre un individu et un produit dans des circonstances précises et à un moment précis d'une vie. Et ce n'est pas un hasard si cette rencontre affecte plus certaines catégories sociales que d'autres. L'utilité que procurent les drogues est liée aux caractéristiques du produit autant qu'à celles de l'individu qui s'y attache.

Toutes les études montrent que, de toutes les caractéristiques qui expliquent la propension à consommer des drogues, celle qui concerne l'âge est essentielle. La consommation des drogues est essentiellement une consommation de jeunes. Mais cette caractéristique psychosociologique doit être confrontée aux caractéristiques du produit. L'usage de cannabis, de l'ordre du ré-créatif ou du ludique, ne peut pas être confondu avec celui de la cocaïne, psycho-stimulant majeur¹, drogue des années « golden boys » ou celui de l'héroïne, puissant déprimeur. Chacune de ces drogues correspond à un besoin particulier et naturellement à un environnement social et psychologique. Comme nous l'avons montré, le caractère toxicomanogène du produit

1. Le tabac ou le café étant considérés comme des psycho-stimulants mineurs.

et le phénomène d'accoutumance sont indissociables de la perception qu'ont les consommateurs de la vie. L'effet d'accoutumance est plus fort lorsque les individus ont une préférence pour le présent et accordent peu d'attention aux conséquences futures de leurs actes. Dès lors, il est clair que l'accoutumance aux drogues dures sera d'autant plus forte que les individus sont dans une situation sociale qui les conduit à ne voir devant eux aucun avenir. Et l'avenir, dans une société marchande où tout s'achète, se confond avec la perspective d'avoir un revenu qui permette d'accéder à tous les objets de consommation. Le désespoir, clairement ou non formulé, de nature personnelle ou sociale, est évidemment un facteur essentiel de la consommation de drogues. Et aucune répression d'aucune nature ne pourra effacer ce « besoin » qui rencontrera toujours une offre quelconque de produits. Il y a quelque chose sans doute de profondément commun entre la consommation de drogues et la tentation suicidaire à laquelle succombent aujourd'hui de plus en plus de jeunes. *Dès lors, il n'y a de politiques anti-drogue efficaces que celles qui s'attaquent à cette désespérance-là.*

Si on ne s'y attaque pas résolument, cette demande de drogues, loin de se tarir, ne fera qu'augmenter. Non seulement en raison de la situation économique qui renforce l'exclusion, mais en raison même de l'élargissement de la classe d'âge la plus exposée à la consommation de drogues. Comme l'écrit J.-H. Déchaux, analysant les tendances en cours de la société française : «...entre 16 et 28 ans, s'est créée une période d'entrée dans la vie où les jeunes vivent dans l'instabilité... La jeunesse est donc désormais une période durant laquelle les individus doivent acquérir une position qui n'est plus déterminée automatiquement par l'école ¹ » (et, pourrait-on ajouter, par la famille).

D'un autre côté, l'offre est elle aussi contingente à la situation économique. Les pays producteurs de plantes transformables en drogues, les paysans de ces pays, les entrepreneurs ont besoin de ces revenus « de la drogue » qui contribuent à l'augmentation des pouvoirs d'achat et à la constitution d'une accumulation primitive de capital dont on ne voit pas au nom de quoi on pourrait les priver. Sauf à leur donner des revenus de

1. in Louis DIRN, *la Société française en tendances*, PUF, Paris, 1990.

substitution, ce qui dans l'ordre des choses actuelles, est inimaginable. *Les idées d'économie ouverte et de libre-échange, les contraintes imposées aux pays par les organes économiques internationaux, la règle des avantages comparatifs que tous les dirigeants du monde — ou presque — soutiennent avec ardeur sont incompatibles avec la prohibition imposée à la production de produits qui rencontrent une forte demande.*

A l'évidence, le phénomène des drogues, plus que tout autre phénomène, exprime admirablement bien les contradictions dans lesquelles l'économie mondiale est plongée.

La logique du système voudrait que la production et la commercialisation des drogues soient non seulement dépénalisées, mais totalement légalisées. C'est d'ailleurs cette thèse que défendent les partisans les plus résolus du libéralisme, comme Milton Friedman. Evidemment, cette solution aurait pour effet de dégager ce commerce de la mainmise du crime organisé, de réintroduire une activité de production rentable dans le cadre de l'économie et de faire chuter les prix.

Une telle solution a un prix. Il est lourd. On peut craindre en effet qu'elle se traduise d'abord par une augmentation sensible de la consommation. Et, dans cette hypothèse,

comment en supporter le coût social ? Qui, de l'Etat ou des citoyens, prendra en charge ce problème ? Légaliser totalement, ce serait cesser de se poser la question de la toxicomanie en termes criminels et délictueux, mais cela exigerait qu'on se la pose dans toute sa complexité.

Et toujours dans cette hypothèse, comment réorganiser l'offre ? Qui produira ? Qui bénéficiera des profits ? Ne risque-t-on pas d'avoir un développement significatif des productions dans des pays jusqu'ici épargnés et attirés alors par la mise en culture de plantes dont le haut taux de rentabilité aurait été prouvé. Ce qui d'ailleurs contribuerait à la baisse des prix et à l'élimination à terme de tous les avantages comparatifs de la production de ces biens, ramenés à hauteur de n'importe quel produit de base de l'industrie agro-alimentaire.

Et, dans ces conditions, comment traiter la demande et concilier une légalisation des produits et une lutte contre le développement de la toxicomanie ?

La légalisation n'est pas une solution, mais il faut sortir des contradictions actuelles et trouver les moyens de réguler les déséquilibres. Cette question est posée à tous

les Etats. Entre la légalisation totale des drogues et la prohibition, il y a un espace à l'intérieur duquel les autorités devraient avoir le courage de s'engouffrer.

Ce n'est pas en condamnant les consommateurs qu'on freinera la demande. *Or le problème, c'est d'abord de freiner la demande, surtout si on considère qu'objectivement elle ne peut que croître.* Cela suppose des campagnes de mise en garde contre les dangers des drogues et surtout une aide réelle — et non pas morale et culpabilisatrice — aux toxicomanes. La toxicomanie est une souffrance que les autorités n'ont pas le droit de traiter comme un délit pur et simple. Elle réclame des moyens autrement plus importants que ceux dont disposent aujourd'hui ceux qui luttent contre elle.

Ce n'est pas en détruisant ici ou là des champs de plantes qu'on freinera l'offre. Détruite ici, la drogue réapparaîtra là. La question centrale à laquelle sont confrontés les Etats, c'est de lutter contre la mainmise des milieux organisés sur l'offre à tous les niveaux des filières, et spécialement aux niveaux proches du marché final. Limiter l'offre à la seule production agricole ou de première transformation peut apparaître comme un moyen de récupérer des ressources valorisées au sud.

À agir comme on agit depuis des années, on finirait par confondre la drogue et la criminalité organisée. Ce n'est pas la même chose. Le demandeur de drogues n'en demande pas parce que c'est un produit illégal, mais parce qu'il pense en avoir besoin. Il faut donc distinguer la lutte contre les drogues et celle contre la criminalité organisée.

La lutte contre l'usage des stupéfiants renvoie à la demande. Elle exige la mise en place de programmes coûteux et audacieux dont l'efficacité à long terme est prouvée, mais souvent beaucoup moins visible à court terme que les politiques répressives, proies des politiques de communication.

La lutte contre la criminalité organisée réclame qu'on s'attaque aux causes de la rentabilité du trafic des stupéfiants. Elle doit donc prendre en considération la complexité du processus d'offre.

Comment parvenir à ces résultats ?

Il est clair que la légalisation des drogues, c'est-à-dire la vente libre n'est pas une bonne réponse. Au moment où de nombreux Etats s'attaquent à la consommation excessive de produits comme le tabac,

l'alcool, certains médicaments..., il serait pour le moins incohérent d'ouvrir un nouveau marché dont on sait qu'il est porteur, mais qu'il entraîne des coûts sociaux très élevés. La légalisation est une forme de démission devant un problème qu'on ne parvient pas à dominer.

Mais si on se préoccupe de la demande, et si on considère que celle-ci n'est pas liée à l'illégalité du produit, mais à un besoin réel, quelle que soit l'origine de ce besoin, et qu'elle est souvent irrépressible et source de douleurs, alors, il convient de dépénaliser toutes les drogues et plus particulièrement celles pour lesquelles la demande est la plus irrépressible, c'est-à-dire celles qui entraînent le plus d'accoutumance. Il ne sert à rien d'envoyer en prison ou de condamner quelqu'un pour la consommation d'un produit qui représente pour lui un véritable besoin. Et on peut même dire que, si on ne veut pas choisir la légalisation, il est d'autant plus important de dépénaliser tel ou tel usage que celui-ci fait l'objet d'une demande irrépressible. Pour parler clair, il est plus important de dépénaliser l'héroïne que le cannabis. Et en tout cas, la dépénalisation de l'une et de l'autre ne répond pas au même objet parce que

l'usage de ces drogues correspond à des demandes très différentes. Pénaliser le cannabis, c'est comme pénaliser l'abus d'alcool ou la consommation de tabac dans certains lieux. Pénaliser l'héroïne, c'est renforcer une douleur souvent insupportable. La dépénalisation du cannabis permettrait de sortir d'une grande hypocrisie dont ne profitent que les trafiquants — petits ou gros — qui transforment un produit relativement banal en produit de luxe. La dépénalisation de l'héroïne, non seulement permettrait de mieux poser la question des individus en situation d'exclusion, mais surtout assècherait en partie les ressources des milieux criminels.

Toutefois, d'un point de vue macroéconomique, sur le plan national comme sur le plan international, la dépénalisation des stupéfiants ne serait pas sans poser des questions importantes, dans la mesure où elle supprimerait en partie des revenus qui constituent souvent les revenus de base d'une population installée dans l'exclusion ou la base des investissements dans certains secteurs. Il n'est bien sûr pas question d'attribuer à ce facteur économique une responsabilité dans le laisser-faire du trafic :

mais il convient de noter que l'importance des sommes en jeu est telle que leur suppression même partielle aurait un effet non négligeable sur l'économie.

Dépénalisation ne signifie pas légalisation. Plus on dépénaliserait, plus il faudrait renforcer les campagnes contre l'usage des stupéfiants, et autant des drogues douces que des drogues dures. La dépénalisation pose alors la question de l'offre.

Si on accepte de dépénaliser les drogues « dures », il faut alors organiser, réguler l'offre de sorte à en donner le contrôle absolu aux États. Contrôle absolu, cela signifie que la vente n'est pas libre et que la commercialisation sauvage des produits est illégale. La prise en charge par la puissance publique de l'offre permettrait non seulement de contrôler les produits et de baisser les prix, — ce qui réduirait les questions d'insécurité —, mais aussi d'engager de véritables programmes d'aide aux toxicomanes à travers un contrôle sanitaire et une aide psychologique.

Il faudra bien un jour que les autorités publiques disent clairement quels sont les objectifs qu'elles poursuivent dans leur lutte

contre la drogue. Et pour le moins, elles semblent hésiter entre trois combats. S'agit-il de réprimer parce que l'usage des stupéfiants est légalement condamné, s'agit-il de protéger les individus contre une consommation dangereuse pour leur propre santé et pénalisante pour la collectivité, ou s'agit-il de lutter contre le grand banditisme et les conséquences économiques de pratiques criminelles ? Les politiques conduites jusqu'à aujourd'hui donnent la priorité à la répression au nom de l'illégalité. Si on s'en tient à cette optique, la dépénalisation n'apparaîtrait que comme la résultante de l'échec des politiques de répression et par conséquent on ne dépénaliserait que l'usage de produits qui ne peut être réprimé avec efficacité (cannabis). On s'interdirait donc d'aborder les questions de la toxicomanie réelle et de ses conséquences sociales.

Il ne nous semble pas que cela soit la meilleure des solutions. La protection des individus et la lutte contre le grand banditisme doivent être les priorités. Cela suppose de s'attaquer aux causes de la demande — souvent liée à l'exclusion sociale ou psychologique —, et de l'offre — la profitabilité des trafics. Une réelle dépénalisation, loin d'être une mesure d'abandon devrait être la

base d'une grande politique sociale en direction des consommateurs actifs ou potentiels. Dès lors, la mise en place d'un Office international des drogues et d'Offices nationaux contribuerait à une lutte plus efficace contre à la fois la toxicomanie et la criminalité.

Nous n'avons pas à nous engager plus avant dans un débat dont l'urgence s'impose. Mais il est clair que devant les risques que fait courir aux populations comme à l'économie le trafic des stupéfiants, les réponses répressives et le silence sur la pénétration dans les circuits économiques de ressources d'origine criminelle relèvent plus du refus de se dire la vérité que d'une volonté de s'attaquer à un fléau.

ERSIC
CP 2680 - 1002 LAUSANNE